

Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast

ITW Permatex

Référence: SD5500CB

Numéro de version: 2.3

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 21/06/2026

Date de révision: 23/06/2026

Date d'impression: 23/06/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Pour usage professionnel seulement Utiliser selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ITW Permatex	Celeste Industries Corporation
Adresse	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON L6H 6M5 Canada	8007 Industrial Park Rd. Easton Maryland 21601 United States
Téléphone	1-800-241-8334	1-410-822-5775
Télécopieur	1-800-543-1563	Pas Disponible
Site Web	www.itwprobrands.com	www.celestecorp.com
Courriel	lpssds@itwprobrands.com	info@celestecorp.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec	Chemtrec
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-352-323-3500 (Infotrac) +001 703-527-3887 (Chemtrec)	1-800-424-9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (inside U.S.)	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires
----------------	---

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Attention

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de sécurité : Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste/en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P330	Rincer la bouche.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P405	Garder sous clé.
P403+P233	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
100-52-7	30-40	<u>benzaldéhyde</u>
107-41-5	30-40	<u>2-méthylpentane-2,4-diol</u>
77-83-8	5-10	<u>2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle</u>
121-32-4	1-5	<u>3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde</u>
1335-46-2	1-5	<u>ionone -méthyl</u>
134-20-3	1-5	<u>anthranilate-de-méthyle</u>
104-87-0	1-5	<u>p-tolualdéhyde</u>
120-51-4	1-5	<u>benzoate-de-benzyle</u>
105-54-4	1-5	<u>butyrate-d'éthyle</u>
140-11-4	5-10	<u>acétate-de-benzyle</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer continuellement avec de l'eau claire. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ▶ En cas de blessure à l'œil, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau : ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grande eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées, d'aérosols ou de produits de combustion, évacuer la zone contaminée. ▶ D'autres mesures sont généralement inutiles.
Ingestion	▶ Donnez immédiatement un verre d'eau. ▶ Ne pas provoquer de vomissements. ▶ Si des vomissements spontanés apparaissent imminents ou se produisent, tenez les patients à la tête baissée, inférieure à leurs hanches pour aider à éviter une éventuelle aspiration de vomiste.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Spray ou brouillard d'eau – Feux importants uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire ainsi que des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens l'entrée des éclaboussures dans les drains et les voies d'eau. ▶ Utiliser de l'eau pulvérisée sous forme de jet fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec des jets d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les contenants de la trajectoire du feu. ▶ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
Risque d'incendie/explosion	Aucune

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	▶ Retirer les sources d'allumage. ▶ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▶ Éviter les contacts avec les yeux et la peau. ▶ Contrôler les contacts des individus en utilisant un équipement de protection. ▶ Disposer dans un contenant étiqueté pour le traitement.
Éclaboussures majeures	Risque modéré. ▶ ATTENTION : Avertir le personnel dans la zone. ▶ Alerter les services d'urgence et leur indiquer la nature et le lieu du risque. ▶ Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection. ▶ Récupérer autant de produit que possible. ▶ TOUJOURS : Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains. ▶ En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

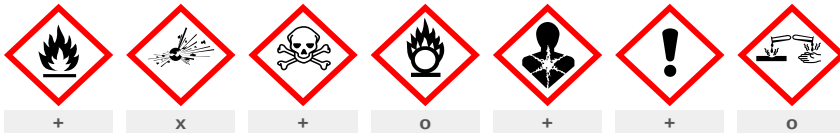
Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	▶ Évitez tout contact personnel, y compris par inhalation. ▶ Portez des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utilisez dans un endroit bien ventilé. ▶ NE PAS entrer dans des espaces clos avant de vérifier l'atmosphère. ▶ NE PAS permettre au produit d'entrer en contact avec le corps, les aliments ou des ustensiles de cuisine. ▶ Évitez le contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Lors de la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conservez les contenants fermés en toute sécurité lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Évitez les dommages physiques aux contenants. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Utilisez des conditions de travail appropriées. ▶ Suivez les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.
Autres données	▶ Conserver dans des contenants d'origine. ▶ Garder les contenants bien scellés. ▶ Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des conditions environnementales extrêmes. ▶ Entreposer à l'écart des matières incompatibles et des contenants renfermant des aliments. ▶ Protéger les contenants contre les dommages physiques et vérifier régulièrement les fuites. ▶ Observer les recommandations de stockage et de manutention du fabricant contenues dans cette fiche.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	▶ Conteneur en polyéthylène ou polypropylène. ▶ Vérifier que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité d'entreposage	Évitez les réactions avec les agents oxydants.

Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast



X — Ne doivent pas être entreposés ensemble

O — Peuvent être entreposés ensemble en suivant des mesures spécifiques

+ — Peuvent être entreposés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations d'entreposage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont entreposés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	benzaldéhyde	Benzaldéhyde	Pas Disponible	17 mg/m3 / 4 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	acétate-de-benzyle	Benzyl acetate	10 ppm	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	acétate-de-benzyle	Benzyl acetate	10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	acétate-de-benzyle	Benzyle, acétate de	10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm / 61 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas requis.
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : irritation des VRS sup
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : irritation des voies respiratoires supérieures
Canada - Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination (français canadien)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	acétate-de-benzyle	Acétate de benzyle	10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	A4
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	2-méthylpentane-2,4-diol	Hexylèneglycol	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	2-méthylpentane-2,4-diol	Hexylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	2-méthylpentane-2,4-diol	Hexylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm / 121 mg/m3	RP: A substance which may not be recirculated
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	2-méthylpentane-2,4-diol	Hexylène glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm / 121 mg/m3	RP: une substance dont la recirculation est prohibée conformément
Canada - Colombie-Britannique Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Hexylène glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Pas Disponible
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Glycol hexyénique	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm / 121 mg/m3	3 - La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son

Continued...

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
						ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas requis.
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Glycol hexylénique	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Base TLV® : irritation des yeux et des VRS sup
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Glycol hexylénique	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Base TLV® : irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures
Canada - Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Glycol hexylène	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Glycol hexylénique (matières particulaires inhalables)	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	2-méthylpentane-2,4-diol	Glycol hexylénique	25 ppm	50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses « d'échappement » variées qui, à leur tour, déterminent la « vitesse de capture » de l'air frais nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant:	Vitesse de l'air :
	Jets directs, pulvérisations de peinture dans de petites cabines, remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)
	Frottements, explosion abrasive, polissage en tonneau, meules à haute vitesse, poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2,5-10 m/s (500-2000 pi/min)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimaux dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contaminants à forte toxicité ou valeurs nocives seulement	2 : Contaminants à faible toxicité
	3 : Production intermittente, faible	3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte de contrôle uniquement
Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec l'augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être d'au moins 4-10 m/s (800-2000 pi/min) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui causent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lors de l'installation ou de l'utilisation des systèmes d'extraction.		
		
Protection des yeux/du visage	Pas d'équipement spécial pour exposition mineure, c'est-à-dire pour la manipulation de petites quantités. AUTRES: Pour les expositions potentiellement modérées: Lunettes de sécurité avec des boucliers latéraux.	
Protection de la peau	Voir protection des mains ci-dessous	
Protection des mains/pieds	Aucun équipement spécial n'est nécessaire pour manipuler de petites quantités. AUTRES: Pour les expositions potentiellement modérées ou lourdes: Portez des gants de protection généraux, par exemple. gants en caoutchouc légers. Pour les expositions potentiellement lourdes: Portez des gants de protection chimique, par exemple. PVC. et les chaussures de sécurité.	
Protection corporelle		
Autres protections	▸ Tenue complète. ▸ Tablier en P.V.C. ▸ Crème protectrice. ▸ Crème nettoyante pour la peau. ▸ Unité de lavement des yeux.	

Protection respiratoire

Filtre de type AX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	Disque absorbant
-------------------	------------------

État physique	solide	Densité relative (eau = 1)	Pas Disponible
odeur	caractéristique	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	>35	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	68	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Non applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré stable. - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme acutely toxique.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhaler	L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut nuire à la santé de l'individu.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit. Le produit peut provoquer une inflammation modérée de la peau survenant directement après le contact ou après un certain délai. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact caractérisé par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
Yeux	Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. À moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.
Chronique	Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.

Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast

Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
benzaldéhyde	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >1250 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
	Oral (Souris) DL50; 28 mg/kg ^[2]	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (Guinée) DL50; 4050 mg/kg ^[2]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
acétate-de-benzyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >5000 mg/kg ^[2]	peau (Rongeur - lapin): 100mg/24H - Modéré
	Orale (rat) DL50 : 2490 mg/kg ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	peau (Humain): 10mg/48H - bénin
	Orale (rat) DL50 : 1590 mg/kg ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]
ionone,-méthyl	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >5000 mg/kg ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Orale (rat) DL50 : >5000 mg/kg ^[2]	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]
anthranilate-de-méthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
	Inhalation (Rat) CL50 : >2.24 mg/L4h ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (Guinée) DL50; 2780 mg/kg ^[2]	Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]
p-tolualdéhyde	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : 2500 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 100mg - Modéré
	Oral (Souris) DL50; 1000 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg - Modéré
benzoate-de-benzyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : 4000 mg/kg ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Orale (rat) DL50 : 1700 mg/kg ^[2]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
butyrate-d'éthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
	Inhalation (Rat) CL50 : >1.845 mg/L4h ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Orale (rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]
2-méthylpentane-2,4-diol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : 8560 mg/kg ^[2]	peau (Rongeur - lapin): 465mg - bénin
	Orale (rat) DL50 : 3700 mg/kg ^[2]	peau (Rongeur - lapin): 465mg/24H - Modéré
		peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
		Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

Toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT – exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
benzaldéhyde	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC10(ECx)	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	0.021mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	0.028mg/L	4
	EC50	48h	crustacés	19.7mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	23.065mg/l	2
	ErC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	33.1mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.8-1.44mg/L	4
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	36mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	52mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	42mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	4.2mg/l	2
	NOEC(ECx)	96h	Poisson	3.2mg/l	2
acétate-de-benzyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	92mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	17mg/l	2
	NOEC(ECx)	672h	Poisson	0.92mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	3.48-4.6mg/l	4
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>100mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	26.2mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	5.9mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	81.4-94.3mg/L	4
ionone,-méthyl	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
anthranilate-de-méthyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	110mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	17.987-24.878mg/L	4
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	7.98-10.51mg/L	4
p-tolualdéhyde	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast

benzoate-de-benzyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	0.311mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	3.09mg/l	2
	NOEC(ECx)	840h	Poisson	0.023mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1.06-2.21mg/L	4
butyrate-d'éthyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	672h	Poisson	1.483mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>=100mg/l	2
2-méthylpentane-2,4-diol	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	429mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>429mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	2400-3200mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	4
Légende: <i>Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>					

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
benzaldéhyde	BAS	BAS
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	HAUT	HAUT
acétate-de-benzyle	BAS	BAS
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	BAS	BAS
ionone,-méthyl	HAUT	HAUT
anthranilate-de-méthyle	HAUT	HAUT
p-tolualdéhyde	BAS	BAS
benzoate-de-benzyle	HAUT	HAUT
butyrate-d'éthyle	BAS	BAS
2-méthylpentane-2,4-diol	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
benzaldéhyde	BAS (LogKOW = 1.48)
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	BAS (LogKOW = 3)
acétate-de-benzyle	BAS (LogKOW = 1.96)
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	BAS (LogKOW = 1.58)
ionone,-méthyl	HAUT (LogKOW = 4.84)
anthranilate-de-méthyle	BAS (LogKOW = 1.88)
p-tolualdéhyde	BAS (LogKOW = 2.26)
benzoate-de-benzyle	MOYEN (LogKOW = 3.97)
butyrate-d'éthyle	BAS (LogKOW = 1.85)
2-méthylpentane-2,4-diol	BAS (LogKOW = 0.5802)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
benzaldéhyde	BAS (Log KOC = 32.67)
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	BAS (Log KOC = 73.94)
acétate-de-benzyle	BAS (Log KOC = 133.7)
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	BAS (Log KOC = 70.92)
ionone,-méthyl	BAS (Log KOC = 1208)
anthranilate-de-méthyle	BAS (Log KOC = 21.42)
p-tolualdéhyde	BAS (Log KOC = 52.91)
benzoate-de-benzyle	BAS (Log KOC = 3119)

Composant	Mobilité
butyrate-d'éthyle	BAS (Log KOC = 21.85)
2-méthylpentane-2,4-diol	HAUT (Log KOC = 1)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	▶ NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente.
---	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
benzaldéhyde	Non applicable
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	Non applicable
acétate-de-benzyle	Non applicable
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	Non applicable
ionone,-méthyl	Non applicable
anthranilate-de-méthyle	Non applicable
p-tolualdéhyde	Non applicable
benzoate-de-benzyle	Non applicable
butyrate-d'éthyle	Non applicable
2-méthylpentane-2,4-diol	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
benzaldéhyde	Non applicable
2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle	Non applicable
acétate-de-benzyle	Non applicable
3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	Non applicable
ionone,-méthyl	Non applicable
anthranilate-de-méthyle	Non applicable
p-tolualdéhyde	Non applicable
benzoate-de-benzyle	Non applicable
butyrate-d'éthyle	Non applicable
2-méthylpentane-2,4-diol	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

benzaldéhyde Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
- Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH
- Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

acétate-de-benzyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

ionone,-méthyl Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

anthranilate-de-méthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

p-tolualdéhyde Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

benzoate-de-benzyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

butyrate-d'éthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

2-méthylpentane-2,4-diol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (benzaldéhyde; 2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle; acétate-de-benzyle; 3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde; ionone,-méthyl; anthranilate-de-méthyle; p-tolualdéhyde; benzoate-de-benzyle; butyrate-d'éthyle; 2-méthylpentane-2,4-diol)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (ionone,-méthyl)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle; p-tolualdéhyde)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (p-tolualdéhyde)
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restrictées)	Non (benzaldéhyde; 2,3-époxy-3-phénylbutyrate-d'éthyle; acétate-de-benzyle; 3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde; ionone,-méthyl; p-tolualdéhyde; benzoate-de-benzyle; butyrate-d'éthyle; 2-méthylpentane-2,4-diol)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	23/06/2026
Date initiale	21/06/2026

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Celeste® Flight Fresh Deodorant Disc - Cherry Blast

Nom	N° CAS
2-méthylpentane-2,4-diol	107-41-5, 99210-90-9

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.